

## Résumé analytique

Le système commercial multilatéral, dont l'OMC assure la gouvernance, contribue à stimuler le développement économique des pays en développement et des pays développés en apportant plus de prévisibilité, d'équité et de transparence, ce qui encourage l'investissement et l'industrialisation.

Toutefois, récemment, ces progrès ont été ralentis par des crises, dont celle déclenchée par la pandémie de COVID-19. Cette nouvelle crise sanitaire et économique a fortement perturbé les échanges. Selon les prévisions établies par l'OMC en octobre 2020, le volume du commerce mondial des marchandises diminuerait de 9,2 % en 2020, puis connaîtrait une augmentation de 7,2 % en 2021. Dans ses Perspectives de l'économie mondiale publiées en octobre 2020, le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une croissance négative de -4,4 % à l'échelle mondiale en 2020 et un rebond à 5,2 % en 2021. Pour l'Afrique subsaharienne, ces chiffres sont respectivement de -8,0 % et de 3,0 %.

L'Afrique, où l'emploi informel est très répandu, a particulièrement pâti des mesures de distanciation sociale instaurées pour maîtriser la propagation de la COVID-19, ainsi que de la perturbation des échanges commerciaux, notamment dans des secteurs de services tels que le tourisme et les voyages, qui sont d'importantes sources de revenus pour les pays africains. Dans son rapport « Africa's Pulse » publié en avril 2020 (Banque mondiale, 2020a), la Banque mondiale prévoyait que la croissance économique en Afrique subsaharienne passerait de 2,4 % en 2019 à un niveau compris entre -2,1 % et -5,1 % en 2020 en raison de la pandémie. Le rapport « Africa's Pulse » d'octobre 2020 (Banque mondiale, 2020b) a confirmé que la croissance en Afrique subsaharienne allait probablement chuter à -3,3 % en 2020 et entraîner ainsi la région dans sa première récession en 25 ans en faisant basculer jusqu'à 40 millions de personnes dans l'extrême pauvreté sur tout le continent et en

annihilant au moins cinq années de progrès dans la lutte contre la pauvreté.

Le ralentissement de l'activité économique coûtera à la région au moins 115 milliards de dollars EU de pertes de production en 2020. Ces chiffres sont dus, dans une certaine mesure, aux pays à forte intensité de ressources, notamment les exportateurs de métaux et de pétrole. Les économies diversifiées s'attendent à des baisses plus modérées.

Quarante-quatre des 55 États membres de l'Union africaine sont Membres de l'OMC. Ces pays sont soutenus par la Division du développement du Secrétariat de l'OMC à travers les travaux du Groupe africain. Les pays africains bénéficient également d'autres formes de soutien de la part de l'Organisation, ainsi que d'activités de renforcement des capacités menées par d'autres Divisions de l'OMC ou par des mécanismes et initiatives parrainés par l'Organisation. Le présent rapport décrit

aussi les efforts de collaboration déployés en 2019 par l'OMC et l'Union africaine dans les pays africains afin d'accroître les capacités industrielles et manufacturières du continent.

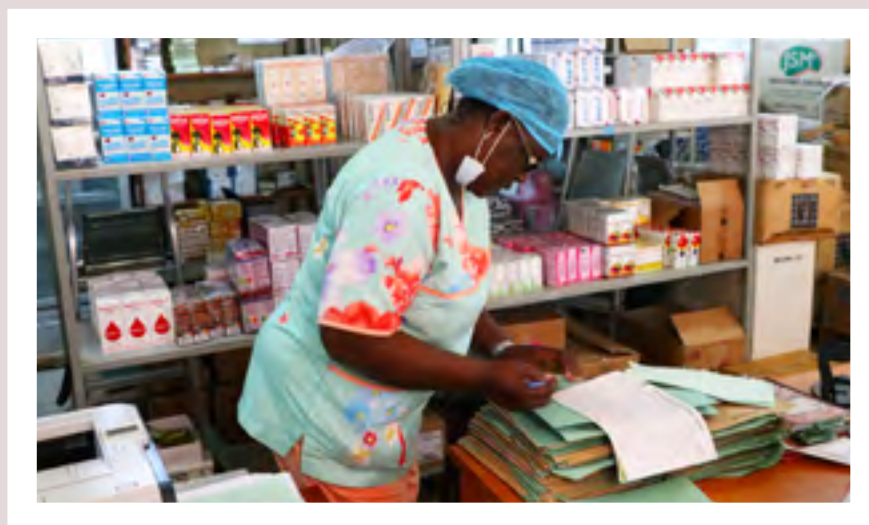
Le commerce africain des marchandises et des services représente en moyenne environ 3% des exportations et des importations mondiales. En 2019, les exportations et les importations des pays africains dans le cadre du commerce des marchandises se sont élevées à 462 et 569 milliards de dollars EU, respectivement. Cela représentait une baisse de 3% en moyenne par rapport à 2018. Entre 2005 et 2019, les exportations de services commerciaux de l'Afrique ont presque doublé en valeur. Ce tableau est toutefois incomplet car les exportations du continent sont principalement le fait d'une région. L'Afrique du Nord représente environ un tiers de l'ensemble des échanges de marchandises et de services africains, alors qu'elle n'englobe que 5 pays sur les 55 pays que compte le continent. La part des exportations de l'Afrique subsaharienne n'a cependant cessé d'augmenter et représente 70% de l'ensemble des exportations africaines de marchandises et de services.

L'OMC a déployé de vastes efforts dans divers domaines pour soutenir le développement du commerce en Afrique au cours des 10 dernières années. Par exemple, les Membres de l'OMC, dans le cadre des différents organes qui composent l'Organisation, et le Secrétariat de cette dernière ont mis en œuvre un large éventail d'accords, de décisions et de programmes d'assistance technique couvrant plusieurs thématiques, de la facilitation des échanges à la réglementation des marchés publics. Grâce à ses programmes d'assistance technique et à son aide à la diversification économique et à l'industrialisation sur le continent africain, l'OMC contribue à promouvoir la transformation économique.

L'OMC soutient le développement du commerce en Afrique grâce à son rôle moteur dans l'Aide pour le commerce. Depuis le lancement de cette initiative en 2006, les donateurs ont décaissé 451 milliards de dollars EU d'aide publique au développement pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités commerciales et leurs infrastructures. Sur ce montant, 163 milliards ont été alloués aux pays africains, dont 16,9 milliards ont été décaissés

en 2018, soit une augmentation de 180% par rapport au niveau de référence de 2006.

L'Initiative Aide pour le commerce est axée sur la diversification économique en tant qu'élément clé du développement ; dans le cadre de l'exercice de suivi de l'Aide pour le commerce de 2019, 97% des participants africains ont indiqué que la diversification économique était une priorité. Le Programme de travail de l'Aide pour le commerce pour 2020-2021 confirme l'importance des investissements dans la connectivité numérique, importance qui s'est encore accrue par suite de la pandémie de COVID-19. Les bailleurs de fonds dédiés au développement ont également introduit de nouveaux programmes d'aide, notamment un fonds de la Banque mondiale de 160 milliards de dollars EU destiné à remédier aux conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 et une Facilité de réponse rapide à la COVID-19 mise sur pied par la Banque africaine de développement (BAfD) et dotée de 10 milliards de dollars EU.



L'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) accélère le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises et établit des mesures qui permettent aux pays de coopérer efficacement pour garantir le respect des procédures douanières. L'AFE est entré en vigueur le 22 février 2017 après que les deux tiers des Membres de l'OMC ont achevé leur processus de ratification interne. Des études montrent que la pleine mise en œuvre de cet

L'OMC a déployé de vastes efforts dans divers domaines pour soutenir le développement du commerce en Afrique au cours des 10 dernières années.

accord pourrait réduire les coûts du commerce de 14,3% en moyenne et accroître le commerce mondial de 1 000 milliards de dollars EU par an, les pays les plus pauvres enregistrant les gains les plus importants. Pour la région africaine, la réduction des coûts du commerce serait en moyenne de 16,5%, avec des réductions comprises entre 15,8% et 23,1% pour de nombreux pays. Pour les pays africains côtiers et sans littoral, les réductions seraient en moyenne de 16,8% et de 15,7%, respectivement.<sup>1</sup> Ces chiffres ne sont pas négligeables compte tenu du fait que l'Afrique centrale pâtit de coûts du commerce parmi les plus élevés au monde.

Le coût de la mise en œuvre des accords commerciaux étant élevé pour de nombreux pays, l'OMC a créé le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAF) afin de soutenir la mise en œuvre de l'AFE. Par exemple, le TFAF a financé la participation de représentants africains à des réunions et ateliers axés sur le renforcement des capacités et l'application de l'AFE.

L'OMC aide aussi les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) par l'intermédiaire du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF), qui contribue à assurer la conformité des produits importés et exportés aux prescriptions sanitaires et phytosanitaires (SPS) applicables au commerce sur la base des normes internationales. Le STDF a apporté son soutien à la mise en place du cadre politique SPS pour l'Afrique et a contribué à renforcer les capacités sanitaires dans de nombreuses branches de production.

Le Groupe africain<sup>2</sup> a joué un rôle actif dans la mise en œuvre d'un autre Accord de l'OMC, l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). Même si l'article 66:1 de cet accord prévoit que les dispositions de ce dernier ne sont pas immédiatement contraignantes pour les PMA, les règles de l'Accord sur les ADPIC ont servi de fondement à des réglementations en matière de propriété intellectuelle qui ont aidé les innovateurs à commercialiser leurs produits et à limiter la propagation des produits de contrefaçon. Un amendement de l'Accord sur les ADPIC,

entré en vigueur en 2017, établit une voie sûre et légale pour permettre aux pays en développement d'obtenir des médicaments à des prix abordables auprès de fournisseurs de médicaments génériques. Par exemple, un atelier national organisé à Dakar (Sénégal) en juillet 2019 a porté sur l'utilisation du système de licences obligatoires spéciales de l'Accord sur les ADPIC pour obtenir des droits de propriété intellectuelle abordables afin de faire progresser la santé publique. Les transferts de technologie vers les PMA africains, facilités par l'Accord sur les ADPIC, ont joué un rôle important dans la stratégie visant à améliorer la production et la transformation du coton au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et au Tchad.

Étroitement lié aux initiatives de l'OMC en matière de développement, l'Accord sur les marchés publics (AMP) reconnaît l'importance des marchés publics pour garantir des modes de consommation et de production durables. Aucun pays africain n'est actuellement Partie à l'AMP, mais l'adoption de disciplines de cet accord telles que le principe de non-discrimination énoncé à l'article IV peut aider les Membres à attirer l'investissement étranger direct. Les initiatives de l'AMP qui visent à accroître la concurrence et à développer les capacités en termes de passation électronique des marchés publics sont destinées à réduire les coûts d'acquisition de biens et de services essentiels provenant de l'étranger.

Le Cadre intégré renforcé (CIR), un dispositif d'Aide pour le commerce visant exclusivement à soutenir le développement du commerce dans les PMA, a aidé avec succès les PMA africains à renforcer leurs capacités institutionnelles et productives liées au commerce. Par exemple, un projet du CIR au Burkina Faso a permis d'accroître la production et l'exportation de noix de cajou et de mangues séchées afin de créer des emplois et d'augmenter les gains des producteurs. Un autre exemple est celui de la Société de développement agricole du Bénin, qui, avec l'aide du CIR, a augmenté sa production de 25% et généré de nouvelles exportations vers l'Afrique de l'Ouest. Ces deux projets illustrent concrètement la façon dont l'OMC parvient à combiner aide au développement et expertise technique en faveur des PMA.

Les pays africains continuent d'être les principaux bénéficiaires de multiples autres initiatives d'assistance technique de l'OMC : en 2019, 16 % de l'ensemble des activités d'assistance technique étaient axées sur les pays africains. Il s'agit notamment du Programme de formation des Pays-Bas, qui parraine de jeunes fonctionnaires et leur permet de s'informer sur les questions traitées à l'OMC, sous la direction de fonctionnaires de l'Organisation, et dans le cadre duquel une attention particulière est accordée aux pays africains. Le Programme franco-irlandais de stages pour les missions, quant à lui, finance le détachement de fonctionnaires auprès des missions permanentes de leur pays d'origine à Genève, la priorité étant accordée aux Membres africains et aux PMA. Le Secrétariat de l'OMC continue aussi de fournir un appui technique à la mise en œuvre d'accords commerciaux régionaux conclus entre Membres de l'OMC en Afrique.

Le Secrétariat de l'OMC collabore aussi avec d'autres organismes régionaux, dont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'OMC organise depuis le milieu de 2020 des activités de formation en ligne sur le commerce des services, la facilitation des échanges et l'accès aux marchés pour les fonctionnaires des institutions de la CEDEAO, en anglais et en français. De même, elle a collaboré avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour mettre sur pied une activité sous-régionale de formation sur la propriété intellectuelle en 2019 et elle coopère directement avec de nombreux Membres africains de l'OMC pour recueillir des renseignements sur leurs politiques relatives aux services dans le cadre de la base de données du Portail intégré d'information commerciale (I-TIP).

Un système commercial multilatéral stable et l'accès aux marchés internationaux ont eu des effets positifs sur le développement et l'industrialisation de l'Afrique et les efforts déployés pour aider les pays africains à renforcer leurs capacités et à mieux tirer parti des avantages du commerce se poursuivent. Récemment, la pandémie de COVID-19 a ralenti ces efforts et réduit les acquis des dernières années en termes de développement. Les pays africains sont particulièrement vulnérables aux effets de la pandémie en raison de plusieurs facteurs qui touchent de larges pans de leur population, comme l'emploi informel, la fragilité des systèmes de santé, les filets de sécurité sociale insuffisants, ainsi que les difficultés rencontrées pour mobiliser des ressources en vue non seulement de lutter directement contre la pandémie, mais aussi de rassembler les ressources budgétaires et monétaires nécessaires à l'atténuation de son impact économique. Pour stimuler le renouvellement des investissements nécessaires à une reprise rapide, il sera essentiel de maintenir l'ouverture et la prévisibilité des marchés, ainsi que d'assurer un environnement économique généralement plus favorable. Le système commercial multilatéral et l'OMC sont prêts à continuer d'offrir le cadre nécessaire à cette fin.

**Un système commercial multilatéral stable et l'accès aux marchés internationaux ont eu des effets positifs sur le développement et l'industrialisation de l'Afrique.**

1 Calculs effectués par le Secrétariat de l'OMC sur la base des estimations désagrégées de Moisé et Sorescu (2013) et des indicateurs de facilitation des échanges de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

2 Le Groupe africain est l'organe informel de coordination ; il est composé des pays africains qui sont Membres de l'OMC ou qui ont le statut d'observateur auprès de l'Organisation. Ce groupe comprend actuellement l'Angola, l'Afrique du Sud, le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, Cabo Verde, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Égypte, l'Eswatini, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Maroc, Maurice, la Mauritanie, le Mozambique, la Namibie, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, la Sierra Leone, la Tanzanie, le Tchad, le Togo, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe.